



Vérification des vélos

La vérification, par un organisme compétent, des points mentionnés ci-dessous est obligatoire pour participer à la randonnée VTT

NOM :	VALIDÉ	NON VALIDÉ	CONTRE VÉRIF VALIDÉE
PRÉNOM :			
VTT ou VTC 3 plateaux			
Jantes non voilées			
Patins de freins neufs ou quasi neufs			
Câbles et gaines en état			
Pneus en très bon état (crampons peu usés)			
Dérailleur réglé (passage du plateau moyen au petit)			
Chambres à air neuves (sans rustine)			
Manivelles de pédales serrées			
Roues serrées			
Mécanismes huilés			

Fait le,

Technicien (nom, signature, cachet),

